



Dossier N° : 20539191
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en construction.**

Historique

Déposé le : 21 novembre 24 11:49

Identité du demandeur

Email : laurence.thomasse@portenbessin-huppain.fr
SIRET : 21140515400017
SIRET du siège social : 21140515400017
Dénomination : MAIRIE
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 84.11Z
Date de création : 1 janvier 1978
État administratif : en activité
Effectif moyen annuel 2023 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 31,49
Effectif (ISPF) : 20 à 49 salariés
Code effectif : 12
Numéro de TVA intracommunautaire : FR83211405154
Adresse : COMMUNE DE PORT EN BESSIN HUPPAIN

15 RUE DE BAYEUX

14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

demande renouvellement de l'arrêté pour la stérilisation des oeufs de goélands argenté

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

VAN ROYE Christophe

Fonction du signataire de la demande :

Maire de Port-en-Bessin-Huppain

Nom et prénom du chargé de projet :

Alain QUONIAM

N° de téléphone du chargé de projet :

07 57 76 54 94

E-mail du chargé de projet :

alain.quoniam@portenbessin-huppain.fr

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non communiqué

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

151

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

132

Espèce :

Goéland marin (*Larus marinus*)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

GOELAND MARIN

Nombre de couples :

17

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

14

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Oui

Protection de la sécurité publique

Non communiqué

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Non communiqué

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Les goélands sont bruyants, en particulier lors de la nidification puis en juillet/août lors de l'apprentissage de l'envol des jeunes goélands.

Ils sont chapardeurs et très souvent agressifs surtout pendant la période de reproduction. De nombreuses plaintes des riverains agressés dans leurs jardins.

Les salissures liées aux fientes sont un problème sur les toitures et les véhicules.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Non communiqué

Destruction des oeufs :

La commune choisit d'effectuer la stérilisation des oeufs par pulvérisations.

Une entreprise habilitée à la stérilisation des oeufs est choisie.

Les interventions sont organisées ainsi :

- observation et recensement des nids aux mois de mai et mi juin par le GONm
- 1er passage de l'entreprise en mai
- 2ème passage de l'entreprise en juin

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération**Nom, prénom**

MOREL Franck

Organisme de rattachement

GONm - Groupe Ornithologique Normand

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Oui

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Organisme agréé au titre de la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature et spécialiste des oiseaux pour : repérer les goélands nicheurs avant chaque traitement des oeufs, localiser précisément les couples de goélands protégées et connaître le nombre de poussins éclos malgré les opérations de stérilisation

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

mai / juin 2025

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

15 février 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

14 – Calvados

Précisez la commune :

Port-en-Bessin-Huppain (14520)

Code Postal :

14520

Département :

14 – Calvados

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Un rapport final sera établi et comportera les éléments suivants :

- les dates précises d'interventions pour les deux passages
- la localisation et le nombre de nids réellement traités, d'oeufs et de naissances,
- évolution des plaintes des riverains

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

Des conteneurs jaunes et noirs ont été attribués à tous les habitants / entreprises afin qu'aucun sac poubelle ne soit présents sur le domaine public et déchiré par les goélands
Communication sur les réseaux de la commune : facebook - citykomi - site de la commune

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Non communiqué

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Non communiqué

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Une aire de surface 37 392,4 m^2
CRIEE ET ZONE PORTUAIRE
- Une ligne longue de 276,2 m
RUE DE L'EGLISE
- Une aire de surface 137 673,8 m^2
ZONE ARTISANALE ET HABITATIONS ENVIRONNANTES
- Une ligne longue de 397,2 m
RUE DOCTEUR CAMILLE HUET
- Une ligne longue de 528,7 m
RUE DE BAYEUX
- Un point situé à 49°20'39"N 0°45'27"W
ECOLE PAUL EMILE VICTOR
- Un point situé à 49°20'47"N 0°45'23"W
CENTRE DE LOISIRS

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Une aire de surface 196 542,5 m^2
ZONE ARTISANALE ET HABITATIONS PROCHES
- Une aire de surface 81 963,3 m^2
CRIEE ET HABITATIONS PROCHES

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Pas de risque de report les communes environnantes sont des villages - aucun commerces - habitations et cultures

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

PAS DE STERILISATION EFFECTUEE EN 2023 ET 2024 - juste un comptage avant - pendant et après la nidification

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Non communiqué

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Non communiqué

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

Non communiqué

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Quel produit a été utilisé ?

Non communiqué

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentnelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

0

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Non communiqué

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération??

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 21 novembre 24 11:49

[Votre dossier n° 20539191 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argent...) Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 20539191 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : demande renouvellement de l'arrêté pour la stérilisation des oeufs de goélands argenté. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/20539191> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Bonne journée,]